



Violences conjugales et proxenetisme

Par Ggluce

Bonjour je suis depuis 13 ans avec une personne violente psychologiquement et des violences verbales psychologique au niveau sexuel...en gros depuis 13 ans je suis sa prostituée....tous le vocabulaire tournait autour de la prostitution...étant sous emprise de cet homme je me suis prostituée...insidieusement indirectement il m a emmene à la prostitution....il profitait de l argent de la prostitution après une Xieme crise de violences psychologiques j ai réussi à le mettre dehors et à porter plainte pour violences et prostitution ...il n à pas de casier judiciaire et moi je suis très très fragile psychologiquement j aimerais savoir ce qu'il risque réellement...on m a parlé qu il pouvait avoir juste un rappel à l ordre ...cest quand même pas cher payé pouvez vous m éclairé svp sur les peines que les tribunaux donnent en général pour ce genre d affaires merci beaucoup

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je cite le code pénal :

"Article 225-5Version en vigueur depuis le 19 mars 2003

Modifié par Loi 2003-239 2003-03-18 art. 50 1° JORF 19 mars 2003

Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

1° D'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;

2° De tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;

3° D'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

Le proxénétisme est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende."

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417853/

Sur la plainte et sa procédure :

[url=<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]